

# Primary and Hospital Care

# EXTRA

PRIMARY UND HOSPITAL CARE EXTRA À PARTIR DU 22 MAI 2019

## «La formation continue doit servir au maintien ainsi qu'à l'actualisation du savoir médical»

Au cours des derniers mois, le programme de formation continue en Médecine Interne Générale (MIG) a été actualisé. La version révisée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2019. En tant que président de la Commission de la formation continue de la SSMIG et membre du comité, Donato Tronnolone a largement contribué à la révision. Dans cette interview, il explique les principaux changements ainsi que l'orientation du nouveau programme.



**Le précédent programme de formation continue n'est pas si ancien que cela. En vigueur depuis 2014, il s'agit du premier programme «commun» depuis la fusion des deux titres de spécialiste, à savoir médecine générale et médecine interne. Quelles expériences en ont été faites?**

Il s'est avéré que le programme de formation continue précédent a sur le fond fait ses preuves et ne nécessitait que de petits ajustements. Les différences entre les programmes autrefois séparés de Médecine Générale et de Médecine Interne n'entrent aujourd'hui pratiquement plus en jeu. Les aspects correspondants ont bien été intégrés dans le programme existant.

La SSMIG continue d'accorder une très grande place à la qualité, ce qui implique également d'entreprendre soi-même des efforts afin de s'améliorer continuellement. En conséquence, notre programme de formation continue est lui-même régulièrement soumis à une analyse exhaustive.



**Donato Tronnolone**  
Président de la Commission de formation de la SSMIG et membre du Comité  
Cabinet de médecine générale, Rothrist

**Le résultat de cette analyse se reflète dans le programme révisé. Quels sont les changements par rapport à l'ancienne version?**

La SSMIG a principalement changé deux points: D'une part, des précisions ont été apportées concernant la définition et la reconnaissance de la formation continue essentielle. Etant donné qu'il n'est pas toujours si facile de déterminer si une formation continue peut être classée en tant que formation continue essentielle de médecine interne générale, la SSMIG a essayé d'amener plus de clarté, et elle a également élaboré une liste dite négative.

**«Les médecins doivent en premier lieu assister aux formations continues qui les intéressent et dont ils ont besoin pour leur activité professionnelle actuelle.»**

D'autre part, elle a fixé les règles déterminant les conséquences auxquelles les médecins doivent s'attendre s'ils ne répondent pas à leur obligation de formation continue. En outre, quelques détails supplémentaires ont été adaptés.

Dans le cadre de la révision, la Commission de la formation continue et le comité de la SSMIG ont par principe réaffirmé la volonté de maintenir des prescriptions relatives aux contenus les plus larges possible. Les médecins doivent en premier lieu assister aux formations continues qui les intéressent et dont ils ont besoin pour leur activité professionnelle actuelle.

**Qu'entendez-vous par qualité élevée dans le cadre de la formation continue?**

Une formation continue doit aborder les connaissances et thèmes actuels en se basant sur l'évidence disponible et intégrer l'expérience des spécialistes partici-

pants. Les intervenants doivent disposer d'une compétence spécialisée éprouvée ainsi que d'une habileté didactique. Il me semble en outre essentiel que l'offre de formations continues reste vaste, aussi bien concernant les thèmes que les types et lieux de formation continue.

**De nombreux médecins ne comprennent pas pourquoi précisément leur propre société de discipline médicale édicte des prescriptions concernant certaines méthodes de formation continue en les limitant. Ainsi, pour les cercles de qualité, le e-learning et les revues par ex., il n'est pas possible de comptabiliser plus de 8 crédits de formation continue essentielle par an. Que dites-vous de cela?**

En particulier pour nous, les généralistes, il est essentiel de viser une **diversification de notre portefeuille de formation continue**. Nous devons non seulement couvrir le plus de domaines thématiques possible, mais aussi des méthodes de formation continue différentes et, dans ce cadre, assister au plus grand nombre possible de manifestations de formation continue. Cela favorise l'échange personnel **interactif** ainsi qu'un réseautage large. Dans le cadre de la révision, aussi bien la Commission de la formation continue que le comité sont explicitement restés attachés au principe des limitations. Les médecins sont naturellement libres

d'assister à des formations continues au-delà de ces limites. Simplement, elles ne sont alors plus comptabilisables en tant que formation continue essentielle mais en tant que formation continue élargie. Ces limitations ne signifient toutefois en

**«Dans le cadre d'un engagement pour la qualité, la SSMIG souhaite envoyer un signal clair et montrer activement que la grande majorité des médecins respectent leur obligation de formation continue.»**

aucun cas que la SSMIG remet en question la qualité de cette méthode de formation continue. Par ex., les cercles de qualité sont une méthode tout à fait recommandée dans le cadre de la formation continue. La SSMIG les promeut d'ailleurs explicitement en proposant ses propres cours de base pour modératrices/modérateurs des cercles de qualité, ainsi que des rencontres pour les modérateurs formés.

**A quelles conséquences les médecins qui ne respectent pas leur obligation de formation continue doivent-ils s'attendre?**

La SSMIG part du principe que les médecins sont les mieux placés pour savoir

**«Formation continue essentielle» Médecine Interne Générale: Qu'est-ce que c'est?**

Une formation continue essentielle en MIG est une formation continue qui est principalement prévue pour un public cible, interniste généraliste ou interdisciplinaire, exerçant dans le domaine de la santé (y compris formation approfondie en gériatrie) et qui est orientée vers les activités de médecine interne générale dans le domaine stationnaire et/ou ambulatoire. La formation continue doit toujours servir au maintien ainsi qu'à l'actualisation du savoir médical acquis dans le cadre de la formation postgraduée pour le titre de spécialiste MIG, qui est nécessaire pour la prise en charge (anamnèse, examen, diagnostic, traitement, conseil et prévention) optimale des patients

## SUITE: «LA FORMATION CONTINUE DOIT SERVIR AU MAINTIEN AINSI QU'À L'ACTUALISATION DU SAVOIR MÉDICAL»

de quelles formations continues ils ont besoin et qu'ils les suivent également en conséquence. Toutefois, la sphère politique et les autorités exercent une pression croissante pour que l'obligation de formation continue ancrée dans la loi soit mieux contrôlée. Dans le cadre d'un engagement pour la qualité, la SSMIG souhaite envoyer un signal clair et montrer activement que la grande majorité des médecins respectent leur obligation de formation continue.

En conséquence, la SSMIG vérifie, sur la base d'un échantillon de médecins, si ces derniers respectent les prescriptions du programme de formation continue. Les expériences gagnées au cours des contrôles des années précédentes montrent que la grande majorité des médecins remplissent correctement leur obligation de formation continue. Si cela ne devait toutefois pas être le cas chez certains médecins, il est important de prévoir des possibilités de sanction.

Elles ont désormais été définies dans le nouveau programme de formation continue. La SSMIG peut refuser la déclaration de formation continue et retirer leur statut de membre de la SSMIG à ceux qui ont manqué à leur obligation de formation continue. Dans les cas qualifiés, la SSMIG se réserve même le droit de faire une déclaration aux autorités cantonales.

#### Pour vous, qu'est-ce qui est essentiel pour la formation continue en Médecine Interne Générale à l'avenir?

Les membres de la SSMIG veulent et doivent satisfaire leurs propres besoins de formation continue de façon autonome à l'avenir également. La SSMIG veut conserver la liberté de fixer les prescriptions pour la formation continue en fonction des souhaits des membres et ainsi maintenir la qualité élevée actuelle de la formation continue. Les souhaits des médecins spécialistes en MIG

doivent comme auparavant s'intégrer dans les formations continues notamment par le biais d'une participation active de ces derniers à l'élaboration du programme, pour que des crédits MIG soient accordés.

Je trouve qu'il est essentiel que le principe de l'autodéclaration perdure également à l'avenir pour la formation continue et que toutes les activités ne doivent pas être contrôlées. Je suis convaincu que l'analyse d'échantillons suffit.

Il me semble important de simplifier certaines procédures à l'avenir, par ex. avec un enregistrement automatique de la formation continue suivie à l'aide d'un code QR. Cela épargnerait aux médecins la saisie laborieuse de leurs formations continues sur la plateforme de formation continue. La SSMIG défend une solution correspondante auprès de l'ISFM.

#### Interview: Ursula Käser

Responsable du Service de la formation continue et postgraduée de la SSMIG

### Obligation de formation continue MIG = 80 crédits par année

#### Formation continue essentielle Médecine Interne Générale de moind. 25 crédits par année

- Reconnaissance et attribution des crédits par la SSMIG
- Conditions selon le programme de formation continue de la SSMIG, cf. également limitations aux paragraphes 3.2.2 et 3.2.3

#### Formation continue élargie jusqu'à 25 crédits par année

- Reconnaissance et attribution des crédits par :
  - une autre société de discipline médicale (titre de spécialiste ou formation approfondie)
  - une société cantonale ou ISFM/FMH.
  - domaine de la médecine complémentaire: ASA, ASMOA, SSMH, SANTH, SMGP.
- Formation continue essentielle spécifique qui dépasse les 25 crédits nécessaires par an

#### Etude personnelle de moind. 30 crédits par année

- Formation non structurée
- **pas d'obligation d'attestation**
- Compté automatiquement

obligation d'attestation

Période de contrôle (3 ans)		Validité du diplôme de formation continue (3 ans)			
2016	2017	2018	2019	2020	2021
		<p>→ Enregistrer les formations continues essentielles et élargies (au moins 50 crédits par année) sur la plateforme de formation continue <a href="http://www.myfmh.ch">www.myfmh.ch</a></p>	<p>→ Diplôme de formation est publié automatiquement sur <a href="http://www.doctorfmh.ch">www.doctorfmh.ch</a></p>		
					

(Axe temporel: exemple)

### Nouveau programme de formation continue en MIG du 01.06.2019: les cinq principaux changements

Paragraphe dans le nouveau programme de formation continue	Précédent	Nouveau
3.2.1 Définition de la formation continue essentielle spécifique à la médecine interne générale	<i>Si une session de formation continue, en plus d'aborder des domaines de la médecine interne générale, porte également sur des domaines non spécifiques, conformément à l'art. 6 alinéa 2 de la RFC, ces parties peuvent également être reconnues comme formation continue essentielle à hauteur de 50% au maximum de la durée totale ou des crédits totaux.</i>	Supprimé, sans remplacement
3.2.2 Formation continue essentielle spécifique automatiquement reconnue	Peer-reviewer pas explicitement reconnu	Activité en tant que peer-reviewer pour des revues spécialisées reconnue automatiquement (5 crédits par publication; max. 8 crédits de formation continue essentielle par an)
3.2.2 Formation continue essentielle spécifique automatiquement reconnue	Formation continue clinique pratique pas automatiquement reconnue	Formation continue clinique pratique (participation aux visites, démonstrations de cas dans le domaine de spécialité, stages d'observation à l'hôpital) automatiquement reconnue (1 crédit par heure, max. 8 crédits de formation continue essentielle par an)
3.2.3 Formation continue essentielle spécifique sur demande	Critères pour l'octroi de crédits en partie pas clairs	Critères d'exclusion clairement définis pour l'octroi de crédits (par ex. contenus politiques, rôles, fonctions et profils professionnels, médecine complémentaire, réalisation de rapports d'expertise, etc.)
4.3 Contrôle de la formation continue	Pas de réglementation concernant les conséquences en cas de violation de l'obligation de formation continue	Echantillons: conséquences en cas de violation de l'obligation de formation continue réglementées (refus de la déclaration, conditions, exclusion des membres, prise en charge des coûts de la procédure et déclaration aux autorités cantonales)

Un aperçu détaillé de tous les changements est disponible sur le site internet de la SSMIG sous [www.sgaim.ch](http://www.sgaim.ch) > Formation continue > Programme de formation continue.

# Expliquez-moi, s'il vous plaît!

Réponses aux questions les plus fréquentes concernant l'obligation de formation continue

## J'ai demandé un diplôme de formation continue pour la période de formation continue 2016-2018. Pourquoi ai-je reçu un diplôme avec une validité pour la période 2019-2021?

La période de formation continue couvre à chaque fois les 3 années durant lesquelles vous effectuez vos formations continues et les saisissez sur la plateforme de formation continue. Les diplômes de formation continue confirment que vous avez rempli votre obligation de formation continue et sont valables pour les 3 années suivantes. Ces données de validité sont saisies sur [www.doctorfmh.ch](http://www.doctorfmh.ch). A l'issue de ce délai, vous devez demander un nouveau diplôme avec les renseignements se rapportant à la période de formation continue actuelle (voir aussi figure sur la page 2).

## J'ai consigné mes activités de formation continue sur une liste. Puis-je envoyer cette liste au secrétariat de la SSMIG pour recevoir une attestation de formation continue?

Non. La SSMIG délivre les diplômes/attestations de formation continue exclusivement via la plateforme de formation continue de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) [www.myfmh.ch](http://www.myfmh.ch).

## Délivrez-vous également le diplôme de formation continue pour 1 an uniquement?

Non. Le programme de formation continue en MIG prévoit que les diplômes de formation continue soient exclusivement délivrés pour une période de 3 ans. Si, durant 2 années adjacentes, vous étiez en formation postgraduée ou n'avez pas exercé d'activité médicale en Suisse (séjour à l'étranger, maladie, congé de maternité, etc.), vous pouvez demander le diplôme pour 3 années et indiquer les motifs de réduction correspondants (sous «Demander un diplôme», troisième question «Motifs de réduction») pour au maximum 2 ans. Le nombre de crédits requis est alors automatiquement réduit au prorata.

## Dois-je à chaque fois cumuler les 50 crédits de formation continue obligatoires devant être attestés précisément au cours de l'année correspondante?

Au cours de la période de contrôle de 3 années calendaires, les crédits et limitations peuvent être cumulés et reportés comme vous le souhaitez. Vous pouvez par ex. cumuler uniquement 30 crédits au cours d'1 année et cumuler 60 crédits au cours de chacune des 2 années restantes. Il n'est toutefois pas possible de reporter des formations continues d'une période de contrôle de 3 ans sur la période de contrôle suivante.

## En tant que mère de deux enfants, je travaille à temps partiel (50%) dans un cabinet. Dois-je malgré tout effectuer l'intégralité de la formation continue?

Oui, car le travail à temps partiel n'ouvre pas droit à une réduction de l'obligation de formation continue. La formation continue sert à l'assurance de la qualité et au maintien de vos compétences médicales, qui doivent également être totalement garanties en cas de travail à temps partiel.

## J'ai interrompu mon activité médicale en raison d'un séjour privé à l'étranger durant 6 mois. Puis-je attester de moins de crédits pour obtenir le diplôme de formation continue?

Oui. Les interruptions de l'activité médicale pour une durée cumulée de 4 mois au minimum pendant une période de formation continue de 3 ans donnent droit à une réduction proportionnelle des crédits requis. Il en va de même en cas de maladie, de congé de maternité ou d'autres interruptions de l'activité médicale en Suisse.

## J'ai assisté à suffisamment de formations continues reconnues par la SSMIG. Pourtant, la plateforme de formation continue m'indique un nombre insuffisant de crédits de formation continue essentielle. Pourquoi?

Pour chaque activité de formation continue, vous indiquez à chaque fois le do-

mainé spécialisé pour lequel cette formation est reconnue. Si vous sélectionnez la MIG, le système la considère comme une formation continue essentielle. Pour tous les autres domaines spécialisés ou pour les formations continues non-spécifiques, l'activité de formation continue est considérée comme une formation continue élargie. Si vous avez par ex. assisté à une formation continue de neurologie qui a été accréditée par la SSMIG, vous devez sélectionner le domaine spécialisé «Médecine Interne Générale» et la formation continue sera alors comptée comme formation continue essentielle.

## Je suis membre d'une association de politique professionnelle. Puis-je comptabiliser les réunions auxquelles j'assiste dans le cadre de l'association?

Non, les activités politiques ne peuvent pas être comptabilisées pour la formation continue.

## Quelles revues et formations continues E-learning sont reconnues?

La SSMIG reconnaît exclusivement en tant que formation continue essentielle les revues et formations continues E-learning qu'elle a accréditées. La liste correspondante est consultable sur le site internet de la SSMIG: Toutefois, conformément au programme de formation continue, au maximum 8 crédits de formation continue essentielle peuvent être comptabilisés par année. Les heures supplémentaires peuvent être comptabilisées de manière illimitée en tant que crédits de formation continue élargie. La lecture de revues non accréditées ou le suivi de formations continues E-Learning non accréditées sont considérés comme de l'étude personnelle et ne doivent pas être attestés.

## La formation continue à laquelle j'ai assisté à l'étranger est-elle également reconnue en Suisse?

Les manifestations de formation continue qui reçoivent des crédits par l'institution responsable d'un pays membre de l'UE/AELE sont automatiquement aussi

reconnues en Suisse (seules les manifestations spécifiques de MIG sont considérées comme de la formation continue essentielle). S'il s'agit d'une manifestation de formation continue d'une société de discipline internationale de MIG qui remplit les exigences du programme de formation continue en MIG, celle-ci est également automatiquement reconnue. Sinon, la formation continue est uniquement reconnue si la SSMIG l'a accréditée (voir Agenda de manifestations avec des crédits MIG sur [www.sgaim.ch](http://www.sgaim.ch)).

## Que se passe-t-il si je n'acquies pas de diplôme de formation continue?

Contrairement à l'obligation de formation continue, l'acquisition du diplôme de formation continue n'est pas une obligation légale. Le point déterminant est que vous suiviez la formation continue conformément aux prescriptions. Le fait que vous n'avez pas de diplôme de formation continue n'a pas d'incidence sur votre titre de médecin spécialiste. Toutefois, sans diplôme de formation continue, vous serez confronté aux inconvénients suivants:

- En cas de contrôle, vous devez convaincre les autorités cantonales de surveillance compétentes que la formation continue que vous avez accomplie correspond au standard usuel. Il en va de même en cas d'éventuelle procédure en responsabilité civile.
- Si vous ne saisissez pas de diplôme de formation continue dans la liste des médecins [www.doctorfmh.ch](http://www.doctorfmh.ch), vous devez confirmer la formation continue pour les prestations de droits acquis dans la banque de données ([www.myfmh.ch](http://www.myfmh.ch)) et la documenter au moyen des documents appropriés. A défaut, les assureurs peuvent refuser l'indemnisation des prestations de droits acquis.
- A l'avenir, le diplôme de formation continue pourrait constituer un prérequis à la fois pour l'autorisation générale de facturer et pour l'autorisation de facturer à la charge de l'assurance obligatoire des soins.



# Informations relatives à mes formations continues: Où trouver ce que je cherche?

## Informations spécifiques relatives à la médecine interne générale sur le site internet de la SSMIG

Programme de formation continue en MIG	<a href="http://www.sgaim.ch">www.sgaim.ch</a> > Formation continue > Programme de formation continue
Petit guide «Saisir les formations continues sur <a href="http://www.myfmh.ch">www.myfmh.ch</a> »	<a href="http://www.sgaim.ch">www.sgaim.ch</a> > Formation continue > Déclaration de formation continue
Questions fréquentes	
Agenda de manifestations avec des crédits MIG	<a href="http://www.sgaim.ch">www.sgaim.ch</a> > Formation continue > Agenda de manifestations avec des crédits
Liste des formations continues E-Learning et revues avec des crédits MIG	<a href="http://www.sgaim.ch">www.sgaim.ch</a> > Formation continue > Liste de formation continue E-Learning avec des crédits

## Informations générales relatives à la formation continue sur le site internet de l'ISFM

Réglementation pour la formation continue de l'ISFM	<a href="http://www.siwf.ch">www.siwf.ch</a> > Formation continue > Plate-forme de formation continue
Mode d'emploi succinct de la plate-forme de formation continue pour médecins	
Questions fréquentes	

### Service

La SSMIG propose en exclusivité pour ses membres des conseils individuels concernant les questions de formation continue. N'hésitez pas à téléphoner ou à envoyer un e-mail; l'équipe du Service de la formation continue et postgraduée du secrétariat de la SSMIG se tient volontiers à votre disposition.

[credits@sgaim.ch](mailto:credits@sgaim.ch)

Tel. 031 370 40 01

Du lundi au jeudi: de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
Vendredi: 9h00 à 12h00



**Ursula Käser**  
Responsable du Service de la formation continue et postgraduée



**Anne Schneider**  
Collaboratrice du Service de la formation continue et postgraduée

## Rendez-vous importants

Quoi	Quand	Où
«Programme de formation continue MIG: quelles sont les nouveautés?»: Dr Donato Tronolone, président de la Commission de la formation continue de la SSMIG	6 juin 2019, 15h15 à 16h00	Congrès de printemps de la SSMIG Congress Center Basel salle Shanghai 3
Le Dr Donato Tronolone, président de la Commission de la formation continue, répond à vos questions sur la formation continue	6 juin 2019, 16h00 à 17h00	Congrès de printemps de la SSMIG Congress Center Basel SSMIG-Lounge (stand n° 20)
L'équipe du secrétariat de la SSMIG répond à vos questions sur la formation continue	5 au 7 juin 2019	
	19 et 20 septembre 2019	Congrès d'automne de la SSMIG Olma Messen St.Gallen SSMIG-Lounge
	27 au 29 mai 2020	Congrès de printemps de la SSMIG Congress Center Basel SSMIG-Lounge
	17 et 18 septembre 2020	Congrès d'automne de la SSMIG Lugano   SSMIG-Lounge

## Responsables au sein de la SSMIG

### Commission de la formation continue SSMIG

Dr méd. Donato Tronolone, président

Dr méd. Monika Büttiker

Dr méd. Alberto Chiesa

Dr méd. Priska Grünig (représentation AMCIS)

Prof. Dr méd. Jörg Leuppi

Dr méd. Myriam Oberle

Dr méd. Romeo Providoli, vice-président

### Délégués régionaux de la formation continue

Region	Délégué régional de la formation continue
BS/BL	Dr méd. Christoph Itin
BE	Dr méd. Jacqueline Revaz
VD / GE	Dr méd. Dominique Durrer
Plateau	Dr méd. Michael Fluri
Suisse orientale	Dr méd. Myriam Oberle
TI	Dr méd. Alberto Chiesa
VS	Dr méd. Peter Sutter
Suisse centrale	Dr méd. Thomas Zogg
ZH	Dr méd. Beat Coradi
NE/FR/JU	Vacant, personne intéressée recherchée

## Impressum

Ce supplément **PHC EXTRA** est une édition spéciale de Primary and Hospital Care, sous la responsabilité rédactionnelle de la SSMIG, Bruno Schmucki

**Correspondance:** Bruno Schmucki, Kommunikation, SGAIM Schweizerische Gesellschaft für Allgemeine Innere Medizin, Monbijoustrasse 43, Postfach, CH-3001 Bern, [bruno.schmucki@sgaim.ch](mailto:bruno.schmucki@sgaim.ch)



### Primary and Hospital Care

Organe officiel de mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse, de la Société Suisse de Médecine Interne Générale SSMIG, de la Société Suisse de Pédiatrie SSP, du Collège de Médecine de Premier Recours CMPR, de l'Académie Suisse de Médecine Psychosomatique et Psychosociale ASMPP, des Jeunes médecins de premier recours Suisses JHaS et des Swiss Young Internists SYI.

### Adresse de la rédaction:

Samantha Badowski, Assistante de la rédaction, EMH Editions Médicales Suisses SA, Farnsburgerstrasse 8, 4132 Muttenz, tél. +41 (0)61 467 85 58, fax +41 (0)61 467 85 56, [office@primary-hospital-care.ch](mailto:office@primary-hospital-care.ch), [www.primary-hospital-care.ch](http://www.primary-hospital-care.ch)

**Editions:** EMH Editions Médicales Suisses SA, Farnsburgerstrasse 8, 4132 Muttenz, tél. +41 (0)61 467 85 55, fax +41 (0)61 467 85 56, [www.emh.ch](http://www.emh.ch)

ISSN: version imprimée: 2297-7171 / version en ligne: 2297-721X  
Mode de parution Primary and Hospital Care: paraît 12 fois par année.

© EMH Editions Médicales Suisses SA (EMH), 2019.

Primary and Hospital Care est une publication «open-access» de EMH sur la base de la licence Creative Commons «Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International».

Production: Die Medienmacher AG, Muttenz, [www.medienmacher.com](http://www.medienmacher.com)

printed in  
switzerland